



# ABIPRO SA



**EN 136: 1998**  
**Protection Respiratoire**  
- Masques Complets - Exigences, tests, marquage  
Norme Européenne pour les masques Respiratoires complets

**EN 140: 1998**  
**Protection respiratoire - Demi masques et quart masques. Exigences, tests, marquage**  
Norme européenne qui définit les exigences minimums pour les demi masques et quart masques, sauf les appareils à bouteilles et d'évacuation.

**EN 14387: 2004**  
**Appareils de protection respiratoire - Filtres antigaz et filtres combinés - Exigences, essais, marquage**  
Cette norme européenne concerne les filtres à gaz et filtres combinés utilisés comme composants d'appareils respiratoire non assistés.

**EN 143: 2000**  
**Appareils Protection respiratoire - filtres particules**  
Cette norme européenne spécifie les filtres à particules pour utilisation comme composants dans les appareils de protection respiratoire sans assistance, à l'exception des appareils d'évacuation et des masques filtrants.

**EN 148-1 : 1999**  
**Dispositifs de protection respiratoire: filetage pour les masques faciaux. Raccord fileté standard**

**LE SAVIEZ VOUS ?** QUELLE EST LA DIFFÉRENCE ENTRE LES FILTRES Basse / Moyenne / haute capacité

Une plus grande capacité / Classe signifie :  
• plus grande quantité de charbon actif à l'intérieur du filtre  
• plus longue durée de vie du filtre  
• volume et poids du filtre plus élevés  
• résistance respiratoire supérieure.

Exemple: un filtre B2 donne la même protection qu'un filtre B1, mais il aura une durée de vie plus longue. D'autre part, il est sans doute moins confortable à utiliser parce qu'il est plus lourd et que la résistance respiratoire est plus importante.

## Comment vous protéger ? Facile ! 4 étapes pour choisir la protection respiratoire appropriée

### ETAPES 1- identifier le danger

#### PARTICULES SOLIDES

**Poussières** = Particules solides de plusieurs tailles générées par concassage des matériaux solides

**Brouillard** = Particules de liquide évaporé (eau ou base organique)

**Fumées** = particules de petite taille des matières solides évaporées ou fondues, généralement en provenance de combustion

#### SOLUTIONS CONTRE LES DANGERS

= besoin d'un filtre mécanique et électrostatique

**FFP1/P2/P3**

**+ FILTRE P**

#### SUBSTANCES AÉROPORTÉES

**Gaz et vapeurs** = Substances qui sont normalement dans l'air. Pourrait être fluide généré par le passage de l'état liquide ou solide à l'air, par évaporation ou l'ébullition

#### Substances aéroportées

= Besoin d'un filtre à charbon actif + A/B/E/K ou filtre combiné

### ETAPES 2- IDENTIFIER L'AGENT TOXIQUE

#### ETAPES 3 IDENTIFIER LA CONCENTRATION et COMPARER AVEC LA LIMITE D'EXPOSITION

TLV = concentration de contaminant à laquelle l'utilisateur peut être exposé sans effets sur la santé

a) Valeur d'exposition - **Durée moyenne pondérée (TLV-TWA)**: Exposition moyenne sur la base d'un travail de 8h/jour, 40h/semaine

b) Valeur d'exposition - limite d'exposition à court terme (TLV-STEL): Exposition localisée pour une durée de 15 minutes, qui ne peut pas être répétée plus de 4 fois par jour avec au moins 60 minutes entre les périodes d'exposition

c) Valeur d'exposition - limite de plafond (TLV-C): Limite d'exposition absolue qui ne doit pas être dépassée à aucun moment

### ETAPES 4-CHOISISSEZ LE TYPE DE PROTECTION

| Filtres vapeurs et gaz |              |   | Filtres poussières et aérosols |              |  |
|------------------------|--------------|---|--------------------------------|--------------|--|
| Type                   | Code Couleur | Application   | Type                           | Code couleur | Application  |
| A                      |              | Vapeurs organiques et gaz avec un point d'ébullition de 65C et au-dessus (solvants et hydrocarbures). | P1                             |              | Protège de la poussière non toxique et / ou des aérosols à base d'eau.               |
| B                      |              | Les vapeurs inorganiques et gaz (à l'exception du dioxyde de carbone / monoxyde..                     | P2                             |              | Protège contre les aérosols et les liquides solides légèrement toxiques ou irritants |
| E                      |              | Dioxyde de soufre et d'autres acides vapeurs et gazs.   | P3                             |              | Protège contre les aérosols et les liquides énumérés comme toxiques solides.         |
| K                      |              | Ammoniac et dérivés d'ammoniac vapeurs et gaz.  |                                |              |  |

#### filtre de gaz et vapeurs : capacité d'absorption

Classe 1: filtre de faible capacité (de concentration en polluant <0,1% ou de 1000 ppm \*).

Classe 2: Filtre de capacité moyenne (de concentration en polluant <0,5% ou de 5000 ppm \*).

Classe 3: filtre à haute capacité (de concentration de polluant <1% ou 10 000 ppm \*).

\* ppm = concentration en parties par million